

BULLETIN DES ŒUVRES

CAUSERIE SOCIALE

LA DIGNITÉ DU PAUVRE

Le respect de la dignité du pauvre, de sa conscience et de sa liberté d'homme doit accompagner la sympathie. Celui qui méprise le pauvre n'est pas apte à le relever. Aussi attentivement qu'il l'observe, il n'arrivera pas à le bien connaître ; le mépris conscient ou inconscient, qu'il a au fond du cœur, lui fera porter des appréciations injustes, faussera ses jugements.

En théorie, tous les hommes s'accordent à reconnaître que les pauvres, étant les membres souffrants de l'humanité, ont droit, plus que tous les autres, au respect et à la pitié, mais dans la pratique, et lorsqu'il s'agit de réaliser en actes cette conviction, des divergences d'attitude se produisent qui contredisent ces sentiments ou empêchent leur manifestation de produire tout son effet. Nous passerons en revue quelques-unes de ces attitudes, qui sont toutes contraires au respect de la dignité du pauvre.

Une disposition naturelle nous porte à aller vers le pauvre, avec une idée de protection au sens tyrannique du mot. Inconsciemment peut-être, nous sommes heureux de sentir notre supériorité, nous jouissons de l'occasion que nous donne le pauvre d'exercer notre autorité, de développer nos facultés, d'utiliser les forces qui nous viennent de la nature ou des circonstances : santé, intelligence, savoir, fortune, relations. Toutes ces puissances, au lieu de nous servir à nous dresser un piédestal, du haut duquel nous protégeons le pauvre, ne doivent-elles pas être employées à l'encourager, le fortifier, le relever, à le faire grandir, en un mot, à le mettre en mesure de se passer de notre appui ? Les amis du pauvre n'ont le droit de le protéger que dans la mesure exacte où ils ont la volonté de diriger ses aptitudes et ses efforts vers une indépendance légitime et de s'effacer eux-mêmes, le jour où il aura repris sa place dans la société.

Non moins naturellement, nous sommes portés à exiger du